

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**5 - TRANSPORT URBAIN - REGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE DE  
LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Monsieur André LABARTHE expose que, dans le cadre des actions TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, il est prévu le développement des mobilités douces.

Suite à la création de la Régie de transport urbain, votée en Conseil municipal le 24 septembre 2019, un service de location de vélos à assistance électrique va être mis en place.

Un règlement d'utilisation du service de location de vélos à assistance électrique a été présenté et validé en conseil d'exploitation le 27 novembre 2019.

Ce règlement définit les conditions dans lesquelles les usagers peuvent utiliser le service de location courte durée à la station libre-service et le service de location longue durée. Il précise leurs droits et leurs obligations.

Vu le règlement ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du service de location de vélos à assistance électrique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2019



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/12/2019